

2.6) Fête du sport **Implication du CD67**

Le Département du Bas-Rhin, fort d'une politique sportive ouverte sur le territoire et ses publics cibles, souhaite s'investir durablement dans cet événement.

Pilote d'animations, propriétaire de sites emblématiques, partenaire de structures locales, la participation du Département sera multiforme et pourra évoluer et prendre corps jusqu'en 2024, au moins.

○ Objectifs :

Suite à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à la France (Paris 2024), l'Etat Français souhaite démocratiser la pratique sportive. Pour ce faire, une « Fête du Sport » (à l'instar de la Fête de la Musique, ou des Journées du Patrimoine) sera organisée pour au moins les 6 prochaines années durant le 3^{ème} week-end de septembre (en 2018 : du vendredi 21 au dimanche 23 septembre).

Les objectifs de la manifestation sont :

- Promouvoir les bienfaits du sport
- Valoriser le bénévolat associatif
- Développer les vocations et les envies

Et ses cibles prioritaires, outre le grand public, sont :

- Les femmes
- Les personnes handicapées
- Les jeunes
- Les seniors
- Les détenus

Un appel à projets national a été ouvert auprès de toutes les structures publiques et privées pouvant avoir un lien avec le sport (en 2018, 3 millions d'euros ont été budgétés par le Centre National pour le Développement du Sport -CNDS - pour co-financer des actions locales).

○ Modalités de mise en œuvre :

En 2018 pour cette grande première nationale, les animations portées par le Département du Bas-Rhin seront :

1/ Sur le site de Plobsheim (base nautique et Tournant du Rhin), en lien avec la politique en matière de sports de nature : sensibilisation à l'activité voile et ouverture de l'intégralité du site à l'ensemble des visiteurs.

2/ Pour les seniors, déployer des animations sportives locales dans les EHPAD et les résidences seniors, dans un objectif de prévention.

3/ En Interne, inventer et déployer des parcours « 5 000 pas » et/ou autres activités afin de développer le sport en entreprise

○ Partenaires :

- Communes (en 2018, Barr, Molsheim et Hoenheim s'associent à cette fête)
- Comités départementaux et associations sportives investies dans les fêtes et les animations
- Structures privées (exemple : Décathlon)

○ **Budget dédié :**

5000 € / an (communication incluse)

A noter qu'en 2018, pour les 3 dossiers qui ont été déposés le CNDS a octroyé une subvention de 1500 € au CD67.

○ **Evaluation :**

- Taux de participation et fréquentation des animations grand public, ciblées ou en interne
- Adhésion de la population à cette fête, au point de vue national et local
- Lien avec la politique Vie Associative : plateforme www.associations67.alsace